

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des  
Collectivités Locales et  
du Cadre de Vie

Bureau du Contrôle  
administratif et de l'  
intercommunalité

Dossier suivi par :  
Rose-Marie Fortuny  
Tél : 04 68 51 68 44

Perpignan, le **17 JUIN 2008**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2438/2008**

Portant composition de la commission chargée de  
proclamer les résultats de l'élection relative au  
renouvellement de la  
Commission Départementale de Coopération  
Intercommunale (CDCI)

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 du Code Général des  
Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mai 1992 instituant la Commission Départementale de  
la Coopération Intercommunale et les arrêtés modificatifs ultérieurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 fixant le nombre et la répartition des sièges  
de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2008 portant organisation des collèges électoraux  
convoqués aux fins de renouvellement de la Commission Départementale de Coopération  
Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2008 portant modification desdits collèges  
électoraux ;

VU les propositions de Messieurs les Présidents du Conseil Régional, du Conseil  
Général et de l'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-  
Orientales ;

.../...

Adresse Postale : 24, quai Sadi Carnot - B.P. 60951 - 66951 - PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

⇒ D.C.L.C.V.04.68.51.68.00

Renseignements : ⇒ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

⇒ [contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** la commission chargée de proclamer les résultats de l'élection relative au renouvellement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale est composée comme suit :

- ◆ **Président** : le Préfet ou son délégué
- ◆ **Membres** : M. Gérard BILE, maire d'Espira de l'Agly  
M. Jean-François CARRERE, maire d'Opoul-Périllos  
M. Roland NOURY, maire de Saint Jean Lasseille  
M. Jacques CRESTA, Conseiller Régional  
M. Elie PUIGMAL, Conseiller Général.

**ARTICLE 2:** Cette commission se réunira le lundi 23 juin 2008 à 14H, en Préfecture, Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie, 5 rue Bardou Job, aux fins d'une part, de procéder au dépouillement des votes émis en vue du renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale des Pyrénées-Orientales et d'autre part, de proclamer les résultats de cette élection.

**ARTICLE 3:** M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Signé :

Pour ampliation  
Pour le Préfet et par délégation  
L' Adjointe au Chef de Bureau

  
Jeanne REMAURY

*Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet*

*François-Claude PLAISANT*